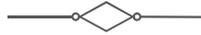


Conseil Municipal du 13/10/2021



Présents : Mmes COTTIER, CHAUSSIS, LE BOZEC, MALEUVRE
M. LASSALLE, BOUVET,, DEFFAINS, GIMENO, HILBEY, PAPION, VEINANTE

Absents excusés : M. BOUTIER donnant pouvoir à M. LASSALLE; Mme HALATRE donnant pouvoir à Mme CHAUSSIS et M. BARDY

Présentation de la GEMAPI par Cindy GAUTIER, Chargé de Mission environnement. La compétence de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a été déléguée à Bretagne Porte de Loire Communauté. A compter du 1er Janvier 2022, elle représentera les communes auprès de l'Unité de gestion Amont de la Vilaine Est regroupant les anciens syndicats du Bassin versant du Semnon, de la Seiche et de la Chère, et plus précisément les masses d'eau du Semnon de la Couyère et de la Brutz. La mutualisation de ces syndicats va permettre d'harmoniser les tâches et d'amener à obtenir une meilleure qualité de l'eau, avec par contre un coup supplémentaire pour la Communauté de Communes et donc pour ses habitants dans les prochaines années.

Modification des statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté

La Communauté de Communes BPLC a déplacé son siège sur le site du STERIAD, au 2 allée de l'Ille, le 4 octobre 2021. Ce changement de lieu du siège nécessite une modification des statuts. Il est donc demandé au Conseil Municipal de valider cette modification statutaire à compter du 1er Janvier 2022. Le Conseil Municipal valide cette décision.

Délibération du Fonds de concours de Fonctionnement

Comme chaque année, la Communauté de Communes BPLC nous propose un fond de concours de fonctionnement correspondant aux charges de chauffage, d'électricité et de personnel dans la limite du montant de 12.178€.
Le Conseil municipal valide à l'unanimité le versement de ce fond.

Redevance assainissement pour les habitants rattachés au tout à l'égout.

Véolia qui a en charge la facturation de l'eau sur notre commune nous sollicite chaque année afin de connaître nos intentions en matière de taux pour l'année 2022. Ces montants pour l'année 2021 étaient de :

98,46 € HT par an pour la part fixe,

0,53 € HT/m³ pour une consommation de 0 à 100m³

0,46 € HT/m³ pour une consommation de 101 à 200 m³

0,38 € HT/m³ à partir de 201 m³.

Et pour les usagers ayant un puits un forfait de 25 m³/an et par personne vivant au foyer X0,53€/m³

Le conseil décide de maintenir ces taux pour l'année 2022 à l'unanimité.

Commission CCAS

Lors de la délibération du 8 juillet 2020, nous avons désigné 4 élus pour faire partie de la commission du CCAS. Il s'agissait de Madame Évelyne PRIME, Messieurs Yannick BOUVET, Didier DEFFAINS et Ludovic PAPION en plus du Maire et nous devons désigner 4 membres non élus et qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune (associations familiales, retraités.....) après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner, après accord des personnes concernées, Mme Solange LAINE, Mr Jean Pierre ETENDARD, Mr Patrick DIGUE, et Mr Claude ORAIN.

DIVERS

Le groupe LELIEVRE a présenté un projet de lotissement au lieu-dit la Clémentière. Il souhaitent mettre en vente 20 lots. La Mairie a reçu les représentants de ce groupe, nous avons souhaité que le nombre de lot soit ramené plutôt à 17, mais il n'ont pas accédé à notre demande. Il y aura en définitif 19 lots pour des superficies allant de 415m² à 600 m². Le projet d'aménagement devrait être déposé aux services ADS de Guichen d'ici la fin d'octobre. Le terrain prévu pour un lotissement avait été positionné lors de la mise en place du PLUIH et validé en juillet 2020 après enquête publique.

REPAS DU CCAS : Samedi 27 novembre à partir de 12h30 (Pass Sanitaire obligatoire)